

Abbaye Saint-Paul - Travaux de consolidation et de couverture - Étude préalable

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 1^{er} août 1989, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles nous informe que le Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire, est susceptible de réserver un crédit pour la réalisation d'une étude préalable aux travaux de consolidation et de couverture de l'Abbaye Saint-Paul. Cette étude serait confiée à M. MORTAMET, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

L'État assurera la maîtrise d'ouvrage de cette étude et participera financièrement pour 50 % du montant fixé à 93 500 F.

Le financement pourrait s'établir ainsi :

Part de l'État	50 %	46 750 F
Part de la Ville, propriétaire	50 %	<u>46 750 F</u>
Total		93 500 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la réalisation de cette étude,
- autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir confiant à l'État (Affaires Culturelles) la maîtrise d'ouvrage,
- solliciter la participation financière du Département qui viendra en déduction de la part supportée par la Ville suite à sa réaffectation en dépenses,
- s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville sur le budget primitif 1990.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.